



Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Conseil Municipal du 30 janvier 2020

1. Le contexte économique et financier du budget 2019

1.1. Le contexte macroéconomique mondial et national

A - Un contexte mondial morose avec des risques de récession

La croissance économique mondiale devrait passer à 2,9% en 2019 et à 3% en 2020 selon les prévisions de l'OCDE qui s'attend à « la plus faible croissance mondiale depuis la crise financière ».

Elle est en net recul par rapport à 2017 (+3,7%). Les risques continuent de s'accumuler : tensions diplomatiques et militaires, tensions commerciales, incertitudes liées au Brexit et taux de croissance des pays émergents qui diminuent également suite au ralentissement de la Chine avec la chute des exportations de leurs matières premières.

L'Europe s'affaiblit notamment avec l'Allemagne dont les taux de croissance attendus pour 2019 et 2020 seraient respectivement de 0,5% et 0,6%.

L'Italie et la Grande-Bretagne connaîtraient elles aussi des baisses de croissance.

Au sein de la zone Euro, la B.C.E. souhaiterait une inflation de 2% pour enrayer ces tendances à la récession mais la productivité ne semble pas évoluer et à défaut l'inflation mondiale suit les cours de l'énergie (cours du brut bas malgré les limitations de production décidée par l'OPEP).

Il est donc vraisemblable qu'elle continuera d'injecter des liquidités dans l'économie afin de compenser le manque d'activités et parer à une éventuelle crise financière.

Les taux d'intérêts devraient donc rester très bas encore pour 2020 voire au-delà.

B - La croissance économique française semble résister en 2020

Touchée par le ralentissement économique mondial, la croissance économique française serait de 1,3% cette année et de 1,2% en 2020 contre 1,7% en 2018.

Ce niveau de croissance reste supérieur à celui observé entre 2012 et 2016 (+0,8% par an) et serait dû aux mesures gouvernementales prises pour soutenir le pouvoir d'achat, l'investissement et l'emploi.

Selon la Banque de France le taux d'inflation, quant à lui, de 1,9% en 2018 reculerait à 1,1% en lien avec la baisse des coûts de l'énergie pour remonter légèrement à 1,4% en 2020, influencé en cela par la baisse du chômage et la reprise de la productivité.

Selon la présentation générale du PLF pour 2020, les dépenses publiques seraient maîtrisées et la dette publique stagnerait passant de 98,8% du PIB en 2019 à 98,9% en 2020.

Le déficit public, lui, repasserait sous la barre des 3% après l'avoir franchi en 2019 (-3,1%) pour atteindre 2,2% du PIB en 2020.

1.2. LA LOI DE FINANCES 2020 : LA STABILITE DES CONCOURS DE L'ETAT ET UNE FISCALITE PEU DYNAMIQUE

Comme évoqué en introduction, la réforme fiscale engendrera de nombreux changements en 2021 dans le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation.

Ainsi, pour le bloc communal, le Comité des Finances Locales a estimé que pas moins de « 14 critères » intervenant dans la répartition de « 23 dispositifs péréquateurs et dotations » seront impactés par la disparition de la taxe d'habitation.

Par conséquent toutes les enveloppes de la DGF seront affectées.

Pour 2020, la stabilité de ces ressources devrait perdurer.

Les concours financiers de l'État enregistrent une légère hausse de 600M€ (1 % avec une inflation prévue à 1,1 %) par rapport à la Loi de Finance 2019 pour atteindre 48,9Md€.

A- La Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la dotation globale de fonctionnement, fixé à 26,950 milliards d'euros, est quasiment identique à celui de la LFI 2019 (26,948Mds€).

La péréquation continue de progresser faiblement de 180 Millions€ (même montant qu'en 2018 et 2019) par rapport à 2016 (317 Millions€) et 2017 (380 Millions€).

La Dotation de solidarité urbaine (DSU) atteindra 2,38 milliards d'euros (+90 millions), la Dotation de solidarité rurale (DSR) 1,69 milliard d'euros (+90 millions) et la Dotation nationale de péréquation 0,79 Md€ (identique à 2018).

Par conséquent, les montants prévus au budget primitif 2020, ne varieront pratiquement pas par rapport aux montants notifiés de 2019.

B- Dotations de soutien à l'investissement

Elles sont maintenues à un niveau historiquement élevé et atteignent 1,8Mds€ pour le bloc communal soit 1 Milliard de plus qu'en 2014.

Sous l'effet de la reprise de l'investissement local liée au cycle électoral, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) bénéficie d'une hausse de 351 millions d'euros et se monte à 6 milliards d'euros pour 2020.

L'automatisation de sa gestion dont les effets ne seront pas encore connus sur les finances locales est à nouveau reportée d'un an pour entrer en vigueur au 01/01/2021.

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est également figée au montant de 2019 : 1 046 millions d'euros.

Le fonds de soutien à l'investissement local créé en 2016 reconduit puis mué en une véritable dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) reste identique à son niveau de 2019 soit 570 millions d'euros.

Cette dotation soutient les initiatives reconnues dans le grand plan d'investissement (rénovation thermique, transports durables).

Enfin, la Dotation Politique de la Ville s'élèvera à 150 millions d'euros.

C- Péréquation horizontale

Depuis 2018, le niveau des ressources du FPIC a été définitivement fixé à un milliard d'euros pour donner aux collectivités une meilleure visibilité sur l'évolution de leurs ressources ; les conditions d'assujettissement et d'éligibilité restant inchangées, comme en 2019, la ville devrait être contributrice pour 2020 à hauteur d'environ 110 000 €.

D- Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle Le FDPTP a été intégré dans les variables d'ajustement en 2017.

Après avoir connu des baisses pendant 3 années consécutives (-139M€), il serait fixé à 284 millions d'euros (identique à 2019).

Pour 2020, les variables d'ajustement seront écrêtées de 75M€.

Concernant la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle communale (DCRTP), la diminution sera de 10M€ par rapport à 2019.

E- Fiscalité locale

En 2020, le premier acte de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales, mise en œuvre progressivement depuis 2018, se terminera.

Cependant, La LFI 2020 introduit des modifications en prévision du second acte de cette suppression.

En 2020, elle sera effective pour 80% des contribuables au niveau national.

Pour Le Castellet, suivant les simulations données par la Commission des Finances du Sénat, 73,09 % des foyers bénéficieront de cette suppression.

Selon les conditions de ressources, la suppression des 20% restants (donc 27% Le Castellet) sera étalée par tiers jusqu'en 2023.

Les collectivités locales continueront à percevoir la taxe d'habitation pour l'année 2020, avant de recevoir à compter de 2021 des produits en remplacement. (Taxe sur le Foncier Bâti « descendue » du Département).

Par conséquent, en préalable à l'entrée en vigueur de cette réforme, certains changements ont été effectués : Après avoir souhaité le gel de la revalorisation des valeurs locatives de la taxe d'habitation, le Gouvernement a reculé face aux associations d'élus locaux et a concédé une indexation des bases sur l'indice des prix à la consommation (0,9%) au lieu de celui pris en compte en 2019 qui aurait permis une revalorisation de 1,1%.

Les conseils municipaux n'auront plus la possibilité de délibérer pour fixer les taux de taxe d'habitation pour 2020.

Ces taux seront gelés au niveau de ceux appliqués en 2019.

2. Analyse financière rétrospective du budget principal

Pour identifier les marges de manœuvre financières dont dispose la commune, il est nécessaire d'appréhender trois notions : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement avant le paiement des intérêts de la dette.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.

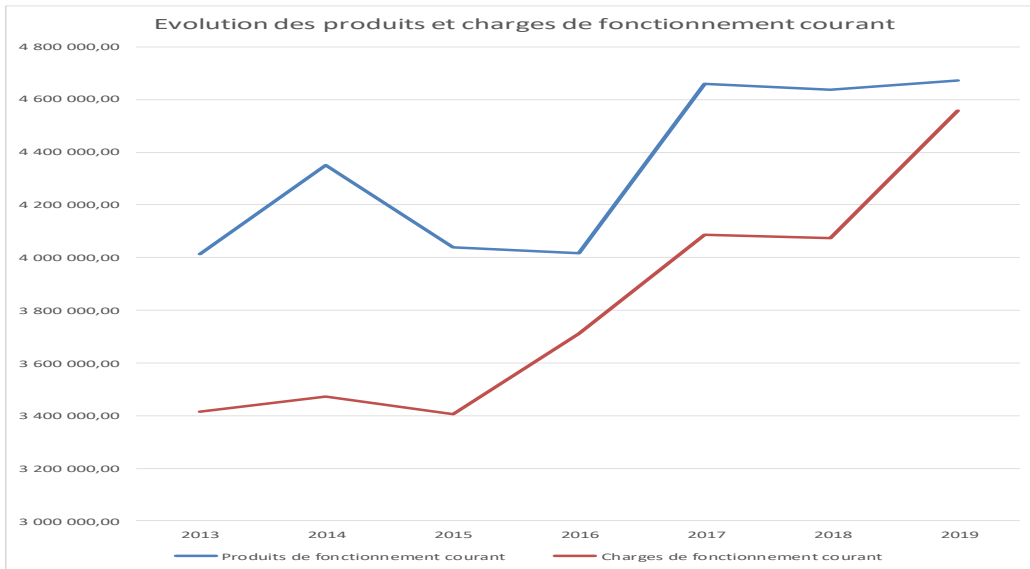
L'épargne nette, enfin, correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

C'est donc ce que dégage la section de fonctionnement pour financer les nouveaux équipements. De son niveau dépend la capacité de la commune à réaliser ses investissements.

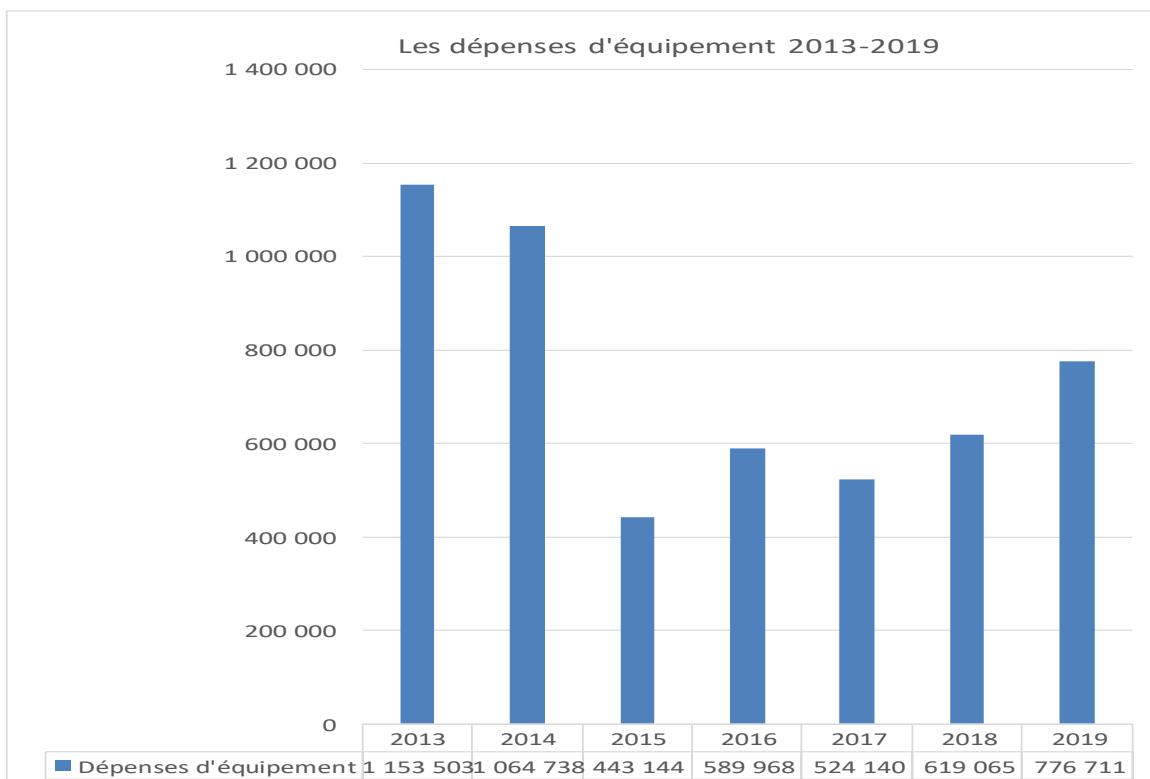
L'examen du compte administratif prévisionnel de 2019, permet de déterminer le niveau de ces trois indicateurs :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits de fonctionnement courant	4 014 383,17	4 350 550,40	4 038 180,43	4 015 659,14	4 661 287,28	4 636 664,20	4 672 598,01
Charges de fonctionnement courant	3 415 342,12	3 473 541,19	3 404 595,85	3 712 428,81	4 087 694,81	4 075 355,89	4 558 881,61
Excédent brut courant (EBC)	599 041,05	877 009,21	633 584,58	303 230,33	573 592,47	561 308,31	113 716,40
Solde exceptionnel	-84 566,02	1 210,79	19 845,74	17 233,21	11 720,44	85 069,23	899 430,96
Produits exceptionnels	5 935,96	19 411,79	33 721,28	19 381,06	13 989,05	87 069,23	906 457,96
Charges exceptionnelles	90 501,98	18 201,00	13 875,54	2 147,85	2 268,61	2 000,00	7 027,00
Epargne de Gestion (EG)	514 475,03	878 220,00	653 430,32	320 463,54	585 312,91	646 377,54	1 013 147,36
Intérêts de la dette	103 357,82	98 605,79	98 478,52	87 485,81	83 276,72	151 369,20	149 444,29
Epargne brute (EB)	411 117,21	779 614,21	554 951,80	232 977,73	502 036,19	495 008,34	863 703,07
Capital	158 562,41	165 551,71	186 189,72	164 529,24	133 481,73	202 608,55	211 801,02
Epargne nette (EN)	252 554,80	614 062,50	368 762,08	68 448,49	368 554,46	292 399,79	651 902,05
ratio tx d'épargne brute	10,24%	17,92%	13,74%	5,80%	10,77%	10,68%	18,48%

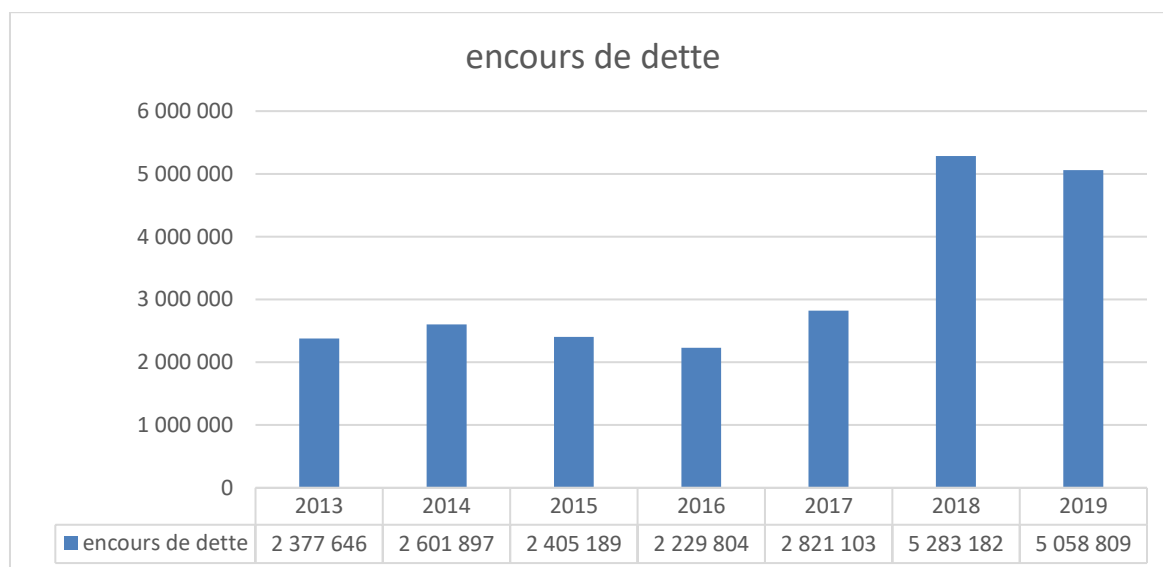
2019, connaît une forte augmentation des charges de fonctionnement essentiellement due à l'incident survenu en début d'année au Domaine de la Bergerie (cout du maintien de l'alimentation électrique et travaux de réparation)



Les dépenses d'équipement s'établissent à 776 711 € en 2019, notamment du fait du démarrage tardif du chantier de l'extension du Groupe Scolaire et à la relance du marché de maîtrise d'œuvre du projet de club-house du tennis et Dojo.



L'encours de la dette communale

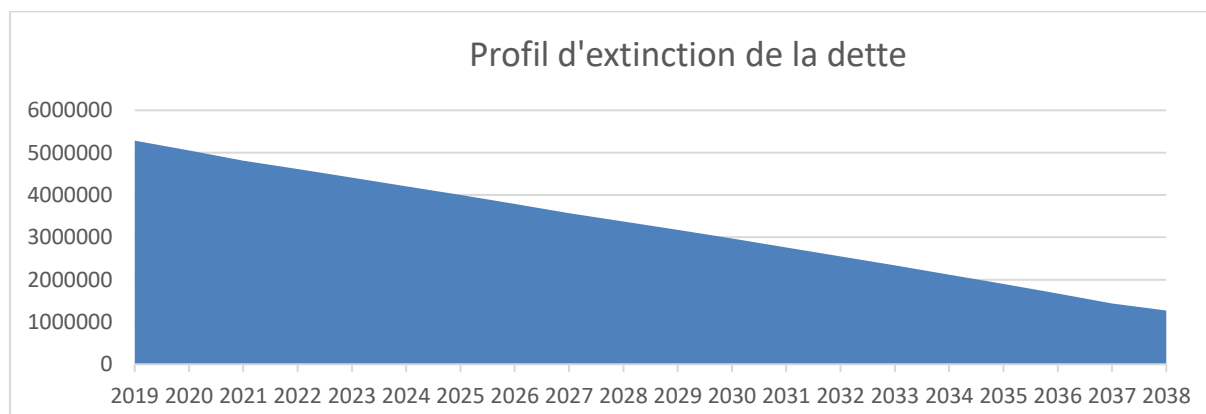


Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette du budget principal de la Ville se chiffre à 5 059 K€, qui se répartit de la façon suivante :

- Taux fixe : 94 % du stock de dette
- Taux révisable : 6 % du stock de dette

Les emprunts de la Ville sont classés dans les catégories les moins risquées : produits basés sur les indices de la zone euro et sans risque de structure.

La dette du budget principal de la Ville présente un profil d'extinction régulier.



La capacité de désendettement, qui s'obtient en divisant le capital restant dû par l'Épargne brute, s'établit pour la Commune à 5,86 années en 2019.

Il est recommandé que ce ratio soit inférieur à 12 années.

3. Les orientations budgétaires

Le projet de budget 2020 traduit l'engagement de la municipalité dans la résolution du dossier du Domaine de la Bergerie avec la création d'une régie personnalisée chargée de l'aménagement, de la gestion et de la commercialisation des emplacements, permettant une totale individualisation des charges et produits liés à ce dossier.

La cession du foncier à la régie permettra à la commune d'opérer une importante opération de désendettement.

L'évolution des charges de fonctionnement sera maîtrisée et la régie assumera une partie du coût des personnels municipaux intervenant pour son compte.

Le projet de budget 2020 est construit sans augmentation des taux des impôts locaux communaux.

Prévision de dépenses de fonctionnement :

Libellé	BP 2019	Orientations 2020	Evolution	Commentaire
Charges à caractère général	2 012 000,00	1 354 000,00	- 32,70 %	BP 2019 sans bergerie : 1 652 000 Evolution avec neutralisation bergerie : - 18,04 %
Charges de personnel	2 490 350,00	2 510 000,00	+ 0,80 %	
Autres charges de gestion courante	391 000,00	400 000,00	+ 4,86 %	
Atténuations de produits	115 000,00	220 000,00	+ 91,30 %	Dont 105 000 € au titre de la pénalité SRU
Dépenses de gestion	5 008 350,00	4 484 000,00	- 10,47 %	- 3,54 %
Charges financières	157 337,93	150 967,57	- 4,05 %	
Charges exceptionnelles	9 000,00	10 000,00	+ 11,11 %	
Total des Dépenses réelles de fonctionnement	5 174 687,93	4 644 967,57	- 10,24 %	-3,53 %

Prévision de recettes de fonctionnement :

Libellé	BP 2019	Orientations 2020	Evolution	Commentaire
Produits des services du Domaine	1 172 419,00	295 900,00	- 74,76 %	BP 2019 sans bergerie : 380 419,00 Evolution avec neutralisation bergerie : - 22,22 %
Impôts et taxes	3 400 828,00	3 501 992,00	+ 2,97 %	
Dotations et participations	660 166,00	657 000,00	- 0,48 %	
Autres produits de gestion courante	48 600,00	48 600,00	=	
Atténuations de charges	12 000,00	162 000,00	+ 1250,00%	Remboursement par la régie « bergerie » du coût des personnels communaux intervenant pour son compte.
Recettes de fonctionnement courant	5 294 013,00	4 665 492,00	- 11,87 %	+ 3,63 %
Produits exceptionnels	5 232,97	5 000,00	- 4,45%	
Total des Recettes réelles de fonctionnement	5 299 245,97	4 670 492,00	- 11,86 %	+ 3,62 %

Dans le cadre de la création de la régie personnalisée de la Bergerie, la commune va céder à cette nouvelle structure le foncier au prix des domaines (estimation 2017 : 4 500 000,00 €)

Cette cession permettra de financer une part des investissements prévus ci-après mais surtout d'opérer comme évoqué ci-dessus un important désendettement faisant passer l'endettement communal de 5 059 K€ à moins de 900 K€. Ce qui permet de dégager des marges de manœuvres pour l'avenir.

Le projet de budget 2020 prévoit au titre des opérations d'équipement, l'achèvement de l'extension du groupe scolaire du Plan du Castellet, la construction du club house du tennis et du dojo, la création d'un système

de sonorisation du village médiéval et le déploiement d'un système de vidéo-protection sur le territoire communal.

La programmation pluriannuelle des dépenses établie en 2019 est actualisée ci-dessous.

PPI	2019		2020	2021	2022
	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Prévision
Groupe scolaire du Plan	1 300 000,00	202 534,65	2 800 000,00		
Club-house Tennis / Dojo	250 000,00		600 000,00		
Sonorisation / Vidéoprotection			300 000,00	50 000,00	50 000,00
Domaine de la Bergerie	1 200 000,00	270 000,00			
Tx de voirie	435 500,00	127 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Bâtiments scolaires	88 000,00		28 300,00	28 300,00	25 000,00
Bâtiments administratifs	61 500,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Salles des Fêtes	30 000,00	14 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
communication et TICE	67 000,00	30 000,00	50 000,00	50 000,00	30 000,00
Cimetières et Eglises	106 000,00		95 000,00	95 000,00	40 000,00
Document d'urbanisme	40 000,00	51 000,00	47 000,00	20 000,00	10 000,00
Extension du réseau électrique (PUP)	100 000,00	80 000,00	80 000,00	50 000,00	50 000,00
Matériel technique	48 400,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
Mobilier	5 000,00	2 100,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Véhicules	30 000,00	11 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Restes à réaliser	374 073,00		185 000,00		
Remboursement de taxe d'Aménagement	610 000,00		610 000,00		
Achat de terrain	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
Remboursement d'emprunts			4 200 000,00		
Total des dépenses d'équipement	4 895 473,00	821 634,65	9 459 300,00	757 300,00	669 000,00

Le financement des dépenses d'investissement 2020, après le remboursement du capital de la dette pourra être assuré de la manière suivante :

FCTVA	110 000,00
Taxe d'Aménagement	50 000,00
Subventions	816 250,00
Cessions d'immobilisations	4 950 000,00
Excédent de clôture 2019	3 340 000,00
Autofinancement	460 000,00
TOTAL	9 726 250,00

La Régie Personnalisée de la Bergerie :

L'opération d'aménagement du PRL s'apparente et se traite budgétairement parlant comme une opération de lotissement, aussi le projet de budget de la régie est construit sur cette base. La particularité de ce type de budget est que l'ensemble des opérations (acquisition, études, travaux) doivent être retracées en section de fonctionnement avec la mise en œuvre d'une comptabilité de stock permettant de suivre le prix de revient de l'opération en section d'investissement par l'intervention d'écritures d'ordre.

La régie agira d'une part en tant qu'aménageur du futur PRL et d'autre part en tant que gestionnaire du terrain actuel et à ce titre percevra les redevances d'occupation et les contributions pour charges des occupants, et règlera les factures de fluides (eau et électricité) ainsi que les travaux d'entretien « courant ».

Prévision de dépenses de fonctionnement :

Libellé	Orientations 2020	Commentaire
Charges à caractère général gestion courante	814 000,00	Dont 636 000 € pour les charges d'eau et électricité
Charges de personnel	150 000,00	Remboursement à la commune pour MAD de personnels
Autres charges de gestion courante	9 500,00	
Atténuations de produits	0,00	
Dépenses de gestion	973 500,00	
Charges financières	70 500,00	
Charges exceptionnelles	2 000,00	
Total des Dépenses réelles de fonctionnement	1 046 000,00	
Dépenses d'aménagement	6 130 000,00	

Prévision de recettes de fonctionnement :

Libellé	Orientations 2020	Commentaire
Produits des services du Domaine	636 000,00	Paiement des charges d'eau / électricité
Autres produits de gestion courante	860 000,00	Redevances d'occupation
Recettes de fonctionnement courant	1 496 000,00	
Produits exceptionnels	2 000,00	
Total des Recettes réelles de fonctionnement	1 498 000,00	
Variation de stock	6 130 000,00	

Le Budget annexe Parkings :

En ce qui concerne le budget annexe « Parkings », les orientations du budget 2020 prévoient une stabilité de la section de fonctionnement et, en investissement, notamment la réalisation des opérations suivantes :

- Réfection de la rampe d'accès depuis le chemin du Cros du Loup
- Installation de barrières et de contrôle d'accès par badge pour les parkings « Decugis » et « des Remparts » .